

# Service de Transport

Centre de plein air Le Saisonnier et Notre-Dame-des-Bois

→ Document explicatif



Le service de transport des centres de plein air Le Saisonnier et Notre-Dame-des-Bois est sécuritaire et adapté autant aux besoins des plus petits que des plus grands. Utiliser le service de transport, c'est faciliter l'accessibilité à nos centres et pouvoir ainsi offrir à vos enfants l'aventure de leurs vacances d'été et à vous la tranquillité d'esprit.

Au coût de 35,00 \$ par semaine par enfant et le service de transport vous offre 3 circuits.

## Fonctionnement

1. Vous avez inscrit votre enfant à un des nombreux programmes du Saisonnier ou de Notre-Dame-des-Bois et vous désirez utiliser le service de transport, vous complétez donc le *formulaire de transport* et vous y joignez votre paiement;
2. Tous les matins, votre enfant doit être présent à l'arrêt choisi à l'heure indiquée. À chaque point de chute, un panneau identifié à l'effigie des centres Le Saisonnier et Notre-Dame-des-Bois fait office de lieu d'embarquement et de débarquement de l'autobus. Si votre enfant n'est pas au point d'arrêt choisi à l'heure prévue, il sera considéré absent;
3. Nous vous demandons d'être présents **5 minutes** avant l'embarquement ainsi qu'au débarquement de votre enfant. Les chauffeurs auront la liste des jeunes qui doivent embarquer à chaque arrêt, donc nous vous prions de respecter vos arrêts et l'heure. Advenant les cas où un jeune n'apparaît pas sur la liste, le jeune sera accepté à bord du transport uniquement si les places le permettent;
4. À la suite du dernier arrêt de chacun des circuits du matin, l'autobus se dirige vers Notre-Dame-des-Bois pour y déposer les enfants inscrits. L'autobus poursuit ensuite sa route vers Le Saisonnier pour y déposer les enfants inscrits. Dès l'arrivée à l'un des centres, votre enfant sera dirigé vers son animateur;
5. En fin d'après-midi, c'est l'animateur de votre enfant qui le reconduit à son transporteur. Le départ de l'autobus se fait à partir du Saisonnier puis se dirige vers Notre-Dame-des-Bois pour ensuite continuer son circuit;
6. Si vous avez autorisé votre enfant à quitter seul l'autobus à son arrêt (en cochant « oui » dans la section du formulaire), le chauffeur dépose votre enfant à l'heure prévue et continue son circuit. Si vous n'avez pas autorisé votre enfant à quitter seul l'autobus à son arrêt (en cochant « non » dans la section du formulaire), le chauffeur laisse descendre l'enfant à l'heure prévue uniquement si vous êtes présents. En cas d'absence, le chauffeur patiente quelques minutes (5 minutes) et essaie de communiquer avec vous. S'il n'arrive pas à vous joindre, il reprend sa route, votre enfant toujours à bord. Votre enfant est alors ramené au centre où il est inscrit et mis sous la responsabilité du service de garde. Vous devez alors récupérer votre enfant au service de garde du centre de plein air jusqu'à 18 h;
7. Il est à noter que certains retards peuvent survenir au cours de la saison estivale (trafic, attente d'un enfant, etc.). Tout est mis en œuvre pour éviter ces situations.

## PETIT RAPPEL

- \* De plus, cette année les centres plein air Le Saisonnier et Notre-Dame-des-Bois continuent à croire à la politique de respect envers les chauffeurs instaurée l'an dernier. Le premier avertissement sera d'ordre verbal, l'enfant, le parent/tuteur et le coordonnateur des transports en seront avisés. Le second sera communiqué aux parents et tuteur de l'enfant. À la réception du troisième avis, l'enfant ne pourra prendre le service de transport pendant les deux prochains jours ou toutes autres ententes avec la coordonnatrice des transports.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera un immense plaisir de vous renseigner.

**Merci à tous nos partenaires des différents points de chute pour leur précieuse collaboration!!**